



Uwo uri wese ubahirizwa

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

BULLETIN HEBDOMADAIRE

"Iteka n'Ijambo"

BULLETIN HEBDOMADAIRE N°333 DU 29 AOÛT AU 4 SEPTEMBRE 2022

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations et des violations des droits civils et politiques ont été enregistrées comme suit : au moins 7 personnes tuées dont 4 cadavres retrouvés, 1 personne enlevée, 2 victimes de VSBG et 46 arrêtées arbitrairement.

Parmi les victimes figure 1 femme tuée.

Des membres de la milice Imbonerakure, des agents du SNR, des policiers et des administratifs

sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes au droit à la vie, au droit à la liberté et à l'intégrité physique.

Des questions liées aux faits sécuritaires et à la justice ont été relevées dans les différentes localités du pays.

LES GRANDS TITRES

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

II. DE LA JUSTICE

III. AUTRES FAITS SECURITAIRES

CONTENU

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES	3
I.1. DU DROIT A LA VIE	3
I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES	3
I.1.2. DES PERSONNES TUEES SUITE AUX FAITS SECURITAIRES	3
I.1.3. DES PERSONNES TUEES SUITE AU REGLEMENT DES COMPTES	4
I.2. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE	4
I.2.1. DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE	4
I.3 DU DROIT A LA LIBERTE	5
I.3.1. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES	5
I.3.2. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT	5
II. DE LA JUSTICE	5
III. AUTRES FAITS SECURITAIRES	6
IV. CONCLUSION	6

SIGLES ET ABREVIATIONS

CNDD-FDD	<i>: Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de Défense de la Démocratie</i>
CMS	<i>: Comite Mixte de Sécurité</i>
CNL	<i>: Conseil National pour la Liberté</i>
ECOFO	<i>: Ecole Fondamentale</i>
FAB	<i>: Forces Armées du Burundi</i>
RDC	<i>: République Démocratique du Congo</i>
SNR	<i>: Service National de Renseignement</i>
VSBG	<i>: Violences Sexuelles et Basées sur le Genre</i>

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

I.1. DU DROIT A LA VIE

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Une personne tuée en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 1^{er} septembre 2022, vers 4 heures du matin, sur la colline Nyamugari, zone Buhinyuza, commune Buhiga, province Karuzi, Chris Kelly Vyuzura, âgé de 21 ans, qui venait de terminer les Humanités Générales, a été tué par des gens non identifiés. Selon des sources sur place, il a été attaqué à coups de couteaux quand il sortait vers la toilette et a succombé sur place. Aucune enquête n'a été menée pour connaître les auteurs et les mobiles de ce meurtre.

Un corps sans vie retrouvé en commune Rugombo, province Cibitoke

En date du 1^{er} septembre 2022, vers 16 heures, sur la sous-colline Mbaza-Miduha, colline Rukana, commune Rugombo, province Cibitoke, un corps sans vie d'un jeune homme non identifié en état de décomposition a été retrouvé par des cultivateurs à moins de 500 mètres de la rivière Rusizi qui sépare le Burundi et la RDC. Selon des sources sur place, ce corps a été trouvé tout près d'une position militaire qui garde la frontière. Sur ordre de Gilbert Manirakiza, administrateur de la commune Rugombo, le cadavre a été enterré au même endroit par la population de cette localité sans faire aucune enquête pour connaître l'identification de la victime et le mobile du crime.

Un corps sans vie retrouvé en commune Nyamurenza, province Ngozi

En date du 30 août 2022, dans les marais au niveau

de la colline Kajaga, zone et commune Nyamurenza, un corps sans vie d'une nommée Niyonzima, mère de 3 enfants vivant sur cette colline a été retrouvé. Selon des sources sur place, en date du 29 août 2022, vers le soir Niyonzima et Béatrice Manigomba ont été attaquées par des gens non identifiés, les ont battues et poignardées mais Béatrice a parvenu à échapper. Selon des sources sur place, la victime vivait seule avec ses enfants puisqu'elle ne vivait plus avec son mari qui s'est rendu en Ouganda. Selon les mêmes sources, les membres du CMS autorités se sont rendus sur les lieux pour s'enquérir de la situation mais aucune enquête n'a été menée pour identifier les auteurs de ce meurtre.

Un corps sans vie retrouvé en commune Nyanza-Lac, province Makamba

En date du 29 août 2022, sur la colline Kabondo, commune Nyanza-Lac, province Makamba, un corps sans vie de Godefroid Ntigirinzigo, originaire de la colline Karingo, commune Kinyinya, province Ruyigi, a été découvert à son domicile. Selon des sources sur place, son corps ne présentait pas de plaies. Selon les mêmes sources, un certain John qui vivait avec Godefroid l'a réveillé au matin pour aller au travail mais n'as pas bougé et John a alerté les voisins. Les mêmes sources ajoutent que la victime avait quitté sa colline natale en date du 19 août 2022 à la recherche de l'emploi. John a été arrêté et conduit au cachot du commissariat pour enquête.

I.1.2. DES PERSONNES TUEES SUITE AUX FAITS SECURITAIRES

Un corps sans vie retrouvé en commune Rugombo, province Cibitoke

En date du 30 août 2022, vers 22 heures, sur la colline Kagazi, commune Rugombo, province Cibitoke, un corps sans vie de Jackson Nahimana a été retrouvé. Selon des sources sur place, la victime

rentrait à son domicile et a été en contact avec des fils électriques de haute tension suite aux pylônes qui étaient tombées. Selon les mêmes sources, un fil électrique a été retrouvé enroulé autour des pédales de sa bicyclette qu'il conduisait. Le cadavre a été conduit à la morgue de l'hôpital de Cibitoke.

Une personne tuée en commune et province Makamba

En date du 29 août 2022, au quartier Nyaburumba, commune et province Makamba, Térance Ngurinzira, retraité ex-FAB, a été poignardé par Bonaventure Niyongabo, policier de la protection civile et voisin de la victime. Selon des sources sur place, la victime a perdu son téléphone dans une latrine. Au

moment où il tentait de le récupérer en enlevant la dallette qui couvrait la fosse, Bonaventure a pensé qu'il était un voleur et quand il est resté silencieux lorsqu'il lui a demandé ce qu'il faisait. C'est ainsi que Bonaventure a sauté sur lui et l'a poignardé sur la poitrine. L'auteur du meurtre s'est lui-même rendu à la police après le forfait et a expliqué qu'il avait confondu son voisin au voleur.

1.1.3. DES PERSONNES TUEES SUITE AU REGLEMENT DES COMPTES

Un membre du parti CNDD-FDD tué en commune Mutumba, province Karuzi

Dans la nuit du 3 septembre 2022, vers 23 heures, sur la colline et zone Gisimbawaga, commune Mutumba, province Karuzi, Frédéric Burakuvye, âgé de 66 ans, membre du parti CNDD-FDD a été tué par son fils Alexis Tunayo, âgée de 23 ans, membre de la milice Imbonerakure. Selon des sources sur

place, son père lui a interdit de rentrer tard et Alexis a commencé à l'injurier et ont fini par se battre. Selon les mêmes sources, son père l'a blessé aux doigts avec les dents et le fils a pris une machette et lui a assené des coups au niveau de la tête. Après ce forfait, Alexis a pris le large avant d'être arrêté au niveau de la province Karuzi et a été incarcéré au cachot du commissariat provincial pour les enquêtes.

1.2.DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE

1.2.1. DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE

Une élève violée en commune Nyanza-Lac, province Makamba

En date du 29 août 2022, sur la colline Kabondo, commune Nyanza-Lac, province Makamba, A. Z., âgée de 17 ans, élève à l'ECOFO Nyanza-Lac, a été violée par Olivier Irankunda, chômeur, dans sa chambre à coucher. Selon des sources sur place, l'auteur présumé, originaire de la colline Rabiho en commune et province Makamba, a été arrêté et détenu au cachot du commissariat de police à Nyanza-Lac après avoir vainement tenté des négociations à l'amiable entre sa famille et celle de la victime sous l'égide des administratifs collinaires.

Une fillette violée en commune et province Rumonge

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 29 août 2022 indique qu'en date du 26 août

2022, vers 19 heures, derrière une maison louée à Gakora, sur la colline Kizuka, commune et province Rumonge, Jérôme Ndikumana, âgé de 51 ans, cultivateur, originaire de la commune Mutambu, province Bujumbura rural a violé A.N., âgée de 9 ans, élève en 2^{ème} année à l'ECOFO Gakora. Selon des sources sur place, Jérôme avait promis à la victime du poisson frais et lui avait demandé de lui apporter, le soir, des oignons rouges vendus chez ses parents. La victime s'est rendue chez Jérôme accompagnée de Joëlla, sa voisine, âgée de 10 ans. Après l'offre du poisson frais, la victime a été violée et Joëlla s'est sauvée, avertie qu'elle en payerait cher si elle dévoilait le secret. Le secret a été dévoilé le lendemain et Jérôme a été arrêté puis conduit à la police judiciaire de Rumonge en date du 28 août 2022 à 10 heures.

1.3 DU DROIT A LA LIBERTE

1.3.1. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES

Un membre du parti CNL enlevé en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

En date du 30 août 2022, sur la colline Budahirwa, zone Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, Calixte Bukuru, maçon et membre du parti CNL, résidant sur cette colline et originaire de la zone Muzinda, commune Rugazi, province Bubanza, a été arrêté par le prénommé Richard, res-

pensable des Imbonerakure en commune Mutimbuzi accompagné par Louis Nsabiyumva aussi Imbonerakure. Selon des sources sur place, Calixte a été conduit sur la colline Nyabunyegezi, zone Rubirizi où Salvator Horihoze, responsable du SNR l'attendait puis il l'a embarqué dans son véhicule vers une destination inconnue.

1.3.2. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT

Quarante-quatre enfants de la rue arrêtés en commune Mukaza, Bujumbura Mairie

En date du 30 août 2022, dans l'après-midi, au centre-ville de Bujumbura, commune Mukaza, Bujumbura Mairie, 44 enfants de la rue ont été arrêtés par l'unité de la police anti-émeutes. Selon des sources sur place, ces enfants appréhendés sont des garçons. Selon les mêmes sources, ces enfants ont été conduits aux cachots du commissariat municipal de Bujumbura Mairie. Cette opération a été effectuée après la recrudescence des bavures causées par ces enfants tels que des cas de banditisme parfois en utilisant des armes blanches comme des couteaux ou des lames de rasoir.

Une personne arrêtée en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 29 août 2022 indique qu'en date du 24 août 2022, sur la colline 12^{ème} transversale Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, Jules Miburo, membre du parti CNL, originaire de la colline Gakungwe, commune Kabezi de la même province, a été arrêté par le prénommé Richard, responsable de cette colline. Selon des sources sur place, Jules a été embarqué dans le véhicule de ce responsable de type Jeep Prado immatriculé I

1245A vers le cachot du poste de police de la zone Maramvya. Selon les mêmes sources, en date du 26 août 2022, il a été conduit au parquet de Kabezi et a par la suite été transféré à la prison de Mpimba.

Une personne arrêtée en commune Mabayi, province Cibitoke

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 29 août 2022 indique qu'en date du 22 août 2022, Carême Bizoza, gouverneur de Cibitoke, a tenu une réunion au chef-lieu de la commune Mabayi, à l'endroit des investisseurs du secteur aurifère. Selon des sources sur place, il a menacé d'en emprisonner certains afin de les forcer à augmenter la production de l'or qui est la seule ressource et richesse du pays pour faire face à la crise économique du pays. Le lendemain, le responsable provincial du SNR Ahmed Nabil Sindayigaya a mené une rafle en compagnie des policiers pour arrêter certains commerçants. Ceux qui étaient déjà avertis de figurer sur la liste des victimes à arrêter ont pu échapper notamment un certain Matwi, un prénommé Gervais de Kabere, au centre Mabayi, un certain Nestor et Gérard Simbiyaye de Rutabo de la zone Butahana, ainsi que Pascal Vyagizimana. Seul Ngendakumana, un commerçant de Mabayi a été arrêté et a été détenu au cachot du SNR à Cibitoke.

II. DE LA JUSTICE

Jugement de cinq personnes contre le trafic humain en province Rutana

En date du 31 août 2022, en commune et province Rutana, le tribunal de grande instance de cette province a organisé une audience publique de flagrante et a sanctionné Epipode Majambere, originaire de la

commune Bugenyuzi, province Karuzi, Eric Twibukimana alias Abdoul, Pascal Nibigira, Ephrem Nginganza et Jean Ndayishimiye, tous de la commune Ruhororo, province Ngozi, d'une peine principale de 7 ans, accusés d'être impliqués dans le trafic d'êtres humains spécialement des enfants. Selon des

des sources sur place, ils ont été arrêtés en date du 30 août 2022 à la frontière tanzanienne dans la vallée de Nyabihori en commune Bukemba, province Rutana avec 15 mineurs en direction de la Tanzanie.

III. AUTRES FAITS SECURITAIRES

Un nouveau-né jeté dans les latrines en commune Matongo province Kayanza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 4 septembre 2022 indique qu'en date du 28 août 2022 sur la colline Gitwe, commune Matongo, province Kayanza, Louise Muhimpundu, âgée de 17 ans a mis au monde vers midi et a jeté son bébé dans la toilette du voisin. Selon des sources sur

place, Louise a refusé d'aller avec les autres à la messe disant qu'elle a mal au ventre. Mais elle a mis au monde et a profité de l'absence des autres pour jeter son bébé dans les latrines. Selon les mêmes sources, les voisins ont entendu des cris d'un bébé dans la toilette et ont alerté l'entourage pour sauver ce bébé qui a été conduit à l'hôpital Kayanza pour subir des soins. Louise a été arrêtée et conduite au cachot communal de Matongo.

IV. CONCLUSION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations et des violations des droits civils et politiques continuent d'être enregistrées dans les différents coins du pays.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes aux droits à la vie, au droit à la liberté et à l'intégrité physique.

Ce bulletin répertorie également des cas liés aux

faits sécuritaires et à la justice dans les différentes localités du pays.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes observés et demande à l'Etat de poursuivre en justice leurs auteurs sans parti pris.